

Annexe

Mise à jour des cycles de travail de certaines fonctions assujetties à des sujétions particulières

DIRECTION GENERALE DELEGUEE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CULTURE, SPORT ET EQUIPEMENTS

POLE RESEAUX CULTUREL, SPORTIFS ET GESTION D'EQUIPEMENTS

Service Crématorium

Cycles de travail METIERS DU CREMATORIUM
--

- Postes concerné(s) : agent de crémation, maître de cérémonie (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Nombre d'agent concernés : 8

Modalités du cycle de travail : Cycle en 2/2 (2 jours de travail suivi de 2 jours de repos) glissant du lundi au samedi.
Nombre de jours de congés annuels : 15 (5 fois la durée hebdomadaire moyenne).

Horaires de travail de 7h45 / 12h45 – 13h45 / 18h45 (soit des vacances de 10h00 par jour)

Nombre de jours travaillés par an : 147

L'organisation du cycle est mixte :

- Nombre de jours intégrés dans le cycle 2/2: 141 jours soit 1410h/an
- Nombre d'heures non intégrées dans le cycle : 57 heures dont 5 jours à 10h00 et une journée de 07H00. Les journées de 07h00 sont de : 7h45/12h45-13h45/15h45
- Ces journées sont programmées (une journée tous les deux mois) afin que l'ensemble des agents réalisent la totalité de leur temps de travail.

Soit un total annuel de 1467 heures.